



LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires
Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



Vos références :
CRETEIL HABITAT - SEMIC
7RUE DES ECOLES
94000CRETEIL

Nos références :

6428871/2 /327816 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 94) , rubrique ANNONCES LEGALES le 24.01.2022

Fait à Saint-Ouen, le 29/12/21,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.

L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. TEAM MEDIA s'autorise à ne pas publier toute

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires
Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

Annonce



PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -
94 038 CRÉTEIL CEDEX - 01 49 56 60 00
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil

2^{ème} insertion

Par arrêté préfectoral n°2021/04746 du 28 décembre 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale déposée par

CRETEIL HABITAT SEMIC

dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, sur la commune de Créteil.

Cette enquête se déroulera du vendredi 21 janvier 2022 (14h00) au mardi 22 février 2022 (12h00) inclus, pendant 33 jours consécutifs, à la mairie de Créteil.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne, Madame Edith MARTINE, Secrétaire générale du Centre de Sociologie des organisations à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales à l'Hôtel de Ville - salle des permanences (au RDC) - 1 Place Salvador Allende - 94 010 CRETEIL aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00**

- **Samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h00**

- **Lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00**

- **Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en :

- Mairie de Créteil : service urbanisme (7^{ème} étage) 1 Place Salvador Allende 94 010 CRETEIL ou sur un

poste informatique mis à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ;

- sur le portail internet de l'Etablissement public territorial B Grand Paris Sud Est Avenir D :

<https://sudestavenir.fr/>

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne - siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire

enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Créteil, aux mêmes adresses, jours et heures de mise à disposition du dossier, et au siège de l'enquête ;

- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Edith MARTINE, commissaire enquêteur ;

- par voie électronique via l'adresse de l'Etablissement public territorial B Grand Paris Sud Est

Avenir D suivante : daemontmesly@gpsea.fr ;

- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI
Contact commercial: 0

CS 10817- 75

S.A.S. au capital de 2 430 000 € -

es Annonces légales et Judiciaires
: legales@teamedia.fr

87 39 84 00

tifant TVA : FR 78 389 505 850



LE PARISIEN - AUJOURD’HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires

Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



Vos références :

**CRETEIL HABITAT - SEMIC
7 RUE DES ECOLES
94000 CRETEIL**

Nos références :

6428871/1 /327816 / COMR53/ /E1 - Enquête publique

Attestation de parution

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans Le Parisien (édition 94) , rubrique ANNONCES LEGALES le 03.01.2022

Fait à Paris, le 29/12/21,

Directrice Générale du Parisien et d'Aujourd'hui en France – Directrice de la Publication.

L'usage des rubriques de petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. TEAM MEDIA s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas ses conditions générales de vente.

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires
Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



Annonce

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires
Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850



PRÉFETE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE -
94 038 CRÉTEIL CEDEX - 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil

1^{ère} insertion

Par arrêté préfectoral n°2021/04746 du 28 décembre 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale déposée par

CRETEIL HABITAT SEMIC

dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, sur la commune de Créteil. Cette enquête se déroulera **du vendredi 21 janvier 2022 (14h00) au mardi 22 février 2022 (12h00) inclus**, pendant 33 jours consécutifs, à la mairie de Créteil.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne. Madame Edith MARTINE, Secrétaire générale du Centre de Sociologie des organisations à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir

ses observations, écrites et orales à l'Hôtel de Ville - salle des permanences (au RDG) - 1 Place Salvador Allende - 94 010 CRETEIL aux dates et horaires suivants :

- **Vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00**

- **Samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h00**

- **Lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00**

- **Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00**

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête** en :

- Mairie de Créteil : service urbanisme (7^{ème} étage) 1 Place Salvador Allende 94 010 CRETEIL ou sur un

poste informatique mis à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ;

- sur le portail internet de l'Etablissement public territorial B Grand Paris Sud Est Avenir D :

<https://sudestavenir.fr/>

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne - siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations** :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire

enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Créteil, aux mêmes adresses, jours et heures de mise à

disposition du dossier, et au siège de l'enquête ;

- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Edith MARTINE, commissaire

enquêteur ;

- par voie électronique via l'adresse de l'Etablissement public territorial B Grand Paris Sud Est Avenir D suivante :

daemontmesly@gpsea.fr ;

- ou par voie électronique à l'adresse

suyvante : pref-enqueteublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre

d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

LE PARISIEN - AUJOURD'HUI

Contact commercial: 0

CS 10817- 75

S.A.S. au capital de 2 430 000 € -

es Annonces légales et Judiciaires

: legales@teamedia.fr

87 39 84 00

titifiant TVA : FR 78 389 505 850



LE PARISIEN - AUJOURD’HUI EN FRANCE Services Annonces légales et Judiciaires
Contact commercial: 01 87 39 84 00 - Email : legales@teamedia.fr

CS 10817- 75738 Paris Cedex 15 – Tél : 01 87 39 84 00

S.A.S. au capital de 2 430 000 € - RCS Paris 389 505 850 - Identifiant TVA : FR 78 389 505 850

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil

1^{re} insertion

Par arrêté préfectoral n°2021/04746 du 28 décembre 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale déposée par CRETEIL HABITAT SEMIC, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, sur la commune de Créteil.

Cette enquête se déroulera **du vendredi 21 janvier 2022 au mardi 22 février 2022 inclus**, pendant 33 jours consécutifs, à la mairie de Créteil.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Edith MARTINE, Secrétaire générale du Centre de Sociologie des organisations à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales à l'Hôtel de Ville - salle des permanences (au RDC) - 1 Place Salvador Allende - 94 010 CRETEIL aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h00
- Lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00
- Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête** en :

- Mairie de Créteil : service urbanisme (7^e étage) 1 Place Salvador Allende 94 010 CRETEIL ou sur un poste informatique mis à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ;
- sur le portail internet de l'Etablissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » : <https://sudestavenir.fr/>

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne – siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations** :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Créteil, aux mêmes adresses, jours et heures de mise à disposition du dossier, et au siège de l'enquête ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Edith MARTINE, commissaire enquêteur ;
- par voie électronique via l'adresse de l'Etablissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » suivante : daemontmesly@gpsea.fr ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par CRETEIL HABITAT SEMIC.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil

2^e insertion

Par arrêté préfectoral n°2021/04746 du 28 décembre 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale déposée par CRETEIL HABITAT SEMIC, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, sur la commune de Créteil.

Cette enquête se déroulera **du vendredi 21 janvier 2022 au mardi 22 février 2022 inclus**, pendant 33 jours consécutifs, à la mairie de Créteil.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Edith MARTINE, Secrétaire générale du Centre de Sociologie des organisations à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales à l'Hôtel de Ville - salle des permanences (au RDC) - 1 Place Salvador Allende - 94 010 CRETEIL aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h00
- Lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00
- Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra consulter le dossier d'enquête** en :

- Mairie de Créteil : service urbanisme (7^{ème} étage) 1 Place Salvador Allende 94 010 CRETEIL ou sur un poste informatique mis à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ;
- sur le portail internet de l'Etablissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » : <https://sudestavenir.fr/>

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne – siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, **le public pourra formuler ses observations** :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Créteil, aux mêmes adresses, jours et heures de mise à disposition du dossier, et au siège de l'enquête ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Edith MARTINE, commissaire enquêteur ;
- par voie électronique via l'adresse de l'Etablissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » suivante : daemontmesly@gpsea.fr;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par CRETEIL HABITAT SEMIC.

Avis de Décès

LA HOUSSAYE-EN-BRIE (77)
Sylvie BOUSQUET,
François et Karyn AZOU, ses enfants,
Vincent, Alexandre,
Sandrine, Jean-Baptiste, Pierre,
Gauthier et Malot, ses petits-enfants,
Thomas, Maxence, Quentin,
Charline, Lila, Ambre, Chloé,
Ninon et Coralie,
ses arrière-petits-enfants,
Toute sa famille
et ses amis

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Christiane AZOU née RODANGE

survenu le 28 décembre 2021, à l'âge de 90 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 5 janvier 2022, à 10H30, en l'église de La Houssaye-en-Brie, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de La Houssaye-en-Brie, dans la sépulture de famille.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÈRES DE LA BRIE B. BENOIST
72220 TOURNAN-EN-BRIE
01 64 07 10 53

NEMOURS (77)

Paix à son âme

Clarisse, sa femme,
Sabrina, Jessy et Jonathan,
ses enfants,
Sa filleule,
Ses belles-filles,
Et ses 4 petits enfants,

ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Manuel MORIM CABREIRA aussi appelé Calafate, veuf de Clarisse

qui a rejoint les étoiles le lundi 27 décembre 2021, à Fontainebleau, à l'âge de 66 ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 5 janvier 2021, à 11H30, en l'église de Saint-Pierre les Nemours.

VAUX-LE-PÉNIL (77) MELUN (77)

La famille DAUTREMAI

a la tristesse de vous annoncer le décès de

M. Jean-Pierre DAUTREMAI

décédé le mercredi 15 décembre 2021, à l'hôpital de Melun, à l'âge de 75 ans.

MARY-SUR-MARNE (77)

M. et Mme LE BRAS, ses parents,
Corentin LE BRAS, son frère,
Aurélien et Jérémy LEVA,
sa sœur et son beau-frère,
Mattéo, Timéo, Soën et Anaé,
ses neveux et sa nièce,
Inès BOUDOUR, sa compagne,
Ainsi que toute la famille,

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Gwenaël LE BRAS

survenu à Imphy, le dimanche 26 décembre 2021, à l'âge de 32 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 5 janvier 2022, à 15H30, en l'église de Mary-sur-Marne, suivies de l'inhumation au cimetière de Mary-sur-Marne, à 16H30.

Réunion et registre à signatures à l'église.

Cet avis tient lieu de faire-part.

POMPES FUNÈRES DES DEUX VALLÉES
LE CHOIX FUNÉRAIRE
77100 MAREUIL-LES-MEAUX
01 60 61 38 82

LE MÉE-SUR-SEINE (77) ROCHE-LA-MOILLÈRE (42)

M. Arnaud et Mme Stéphanie DELORME,
son fils et sa belle-fille,
Jérôme, son petit-fils,
M. Dominique QUENTIN,
son beau-fils,

ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Auguste DELORME

survenu le 28 décembre 2021, à Arpajon (Essonne), à l'âge de 83 ans.

Un hommage lui sera rendu le mercredi 5 janvier 2022, à 13H15, à la maison funéraire de Vert-Saint-Denis (Seine-et-Marne), 38 route départementale 306.

La cérémonie religieuse ainsi que l'inhumation auront lieu à Roche-la-Moillère (Loire).

P.F.G. SERVICES FUNÉRAIRES
77000 MELUN
01 64 14 45 00

Le Parisien
Conférences, débats, salons,
Faites part de vos événements dans Le Parisien
01 87 39 80 00 carnets@teamedia.fr
www.annoncesleparisien.fr
TEAM MEDIA

FONTAINEBLEAU (77)

Mme Loïc ALLENOU,
née Marie-Paul POISSON, son épouse,
Aymeric, son fils,
Mathis, son petit-fils
et Karine, sa maman,
Cédric, son fils,
Camille, Louise et Charles,
ses petits-enfants,
et Pauline, leur maman,
Ses neveux et nièces,
et toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Loïc ALLENOU

survenu le 28 décembre 2021.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 7 janvier 2022, en l'église Saint-Louis de Fontainebleau, à 10H30.

Selon la volonté de Loïc, pas de fleurs, mais ses petits-enfants passeront vers vous pendant la cérémonie, et si vous le souhaitez, vous pourrez faire un don à l'association R.E.R. (Recherche en Ecologie Respiratoire).

Un grand remerciement au Professeur CORIAT et au Professeur DUSSEY qui ont beaucoup soutenu Loïc durant ses derniers mois.

Gel et masques à l'entrée de l'église et distanciation obligatoire.

ORGEVAL (78)

Sa famille et ses proches

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Germaine LAPORTE née FREMIN

survenu à l'âge de 89 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu jeudi 6 janvier 2022, à 15H00, en l'église d'Orgeval.

Condoléances sur www.pf-communal.fr

POMPES FUNÈRES COMMUNAL
47600 NERAC
05 53 65 02 46

LARCHANT (77)

Toute la famille,

a la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Christiane AUDEBERT

survenu le 29 décembre 2021, à l'âge de 95 ans.

Les obsèques religieuses se dérouleront le jeudi 6 janvier 2022, à 15H00, en la Basilique Saint-Mathurin de Larchant, où l'on se réunira.

POMPES FUNÈRES D. PREVAVTAT
45390 PUISEUX
02 38 33 61 66



Votre accompagnement funéraire

Décès d'un proche ?
Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages sur la plateforme Odella.fr

01 87 39 80 00
contact@odella.fr
odella.fr/lp/leparisien

Un service proposé par **Le Parisien** CARNET DU JOUR

Annonces 94 JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2021 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 387€ HT - (SAS) 193€ HT - (SASU) 138 € HT - (SNC) 214 € HT - (SARL) 144€ HT - (EURL) 121€ HT. Nomination des liquidateurs des sociétés civiles ou commerciales 214 € HT - CLÔTURE de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 108 € HT. Tarification au caractère (espace inclus) Hors constitutions et nominations des liquidateurs et clôtures : 60 (0,193 € HT) - 75/92/93/94 (0,237 € HT) - 91/77/78/95 (0,226€).

Avis divers

publilégal
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

Avis au public

Instauration du droit de préemption urbain renforcé sur le périmètre de la convention d'intervention foncière « Nord Allende » et délégation de l'exercice de ce droit à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Le public est informé que, par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a institué le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) dans le périmètre de la Convention d'Intervention Foncière « Nord Allende », comprenant les secteurs de la ZAC Seine Gare Vitry et Manouchian. Par ailleurs, il a été donné, à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, délégation pour l'exercice du DPUR sur le périmètre précité.

Cette délibération est affichée en Mairie de Vitry-sur-Seine et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour une durée d'un mois et est tenue à disposition du public à l'hôtel de ville de Vitry-sur-Seine et au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Elle est également consultable sur le site internet de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (www.grandorlyseinebievre.fr).

EP 21-516

contact@publilegal.fr

Constitution de société

Suivant acte SSP en date du 18 novembre 2021, constitution de la SCI :
Dénomination :

SAFA PATRIMOINE

Capital : 1.000 Euros
Siège social : 55 rue Royale 94470 BOISSY SAINT LEGER
Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout bien immobilier et de tout autre immeuble bâti dont la société pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Gérant : Fabien RUME, 55 rue Royale 94470 BOISSY SAINT LEGER
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective. Toutefois seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CRETEIL

Divers société

HOLDING M.F. SARL au capital de 114.000 € 28 rue de Valenton 94700 Maisons-Alfort RCS Créteil 421 382 078 Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 22/12/2021, la collectivité des associés a décidé de la transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte corrélativement modifié des statuts qui régiront désormais la société. La durée, le capital, l'objet, la dénomination et le siège de la société restent inchangés. La collectivité des associés décide de mettre fin aux fonctions de la gérance et nomme en qualité de Président Philippe Matoulet demeurant 68 rue de Birague 94490 Ormesson-sur-Marne. Pour avis

CHAILLY SARL au capital de 7650€. **Siège social:** 9 rue des forgerons 94440 Marolles en brie. 444 482 756 RCS CRETEIL. Le 31/12/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Michel CHARBIT, 9 Rue des Forgerons 94440 Marolles-en-Brie, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société. Modification au RCS de CRETEIL.

Enquête publique

PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRETEIL CEDEX - 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil

1 ère insertion

Par arrêté préfectoral n2021/04746 du 28 décembre 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale déposée par

CRETEIL HABITAT SEMIC

dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, sur la commune de Créteil. Cette enquête se déroulera du **vendredi 21 janvier 2022 (14h00) au mardi 22 février 2022 (12h00) inclus**, pendant 33 jours consécutifs, à la mairie de Créteil.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne. Madame Edith MARTINE, Secrétaire générale du Centre de Sociologie des organisations à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales à l'Hôtel de Ville - salle des permanences (au RDC) - 1 Place Salvador Allende - 94 010 CRETEIL aux dates et horaires suivants :
- **Vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h00**
- **Lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00**
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en :
- Mairie de Créteil : service urbanisme (7ème étage) 1 Place Salvador Allende 94 010 CRETEIL ou sur un poste informatique mis à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ;
- sur le portail internet de l'Etablissement public territorial B Grand Paris Sud Est Avenir D : <https://sudestavenir.fr/>
- sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne - siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Créteil, aux mêmes adresses, jours et heures de mise à disposition du dossier, et au siège de l'enquête ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Edith MARTINE, commissaire enquêteur ;
- par voie électronique via l'adresse de l'Etablissement public territorial B Grand Paris Sud Est Avenir D suivante : daemontmesly@gpsea.fr ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr
Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne. Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par CRETEIL HABITAT SEMIC

Le Parisien
Les plus belles affaires immobilières sont sur notre site avec nos ventes aux enchères publiques
www.leparisien.fr/ferrari/
TEAM MEDIA

Le Parisien
Publiez votre annonce légale avec Le Parisien
Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



Les Echos

LUNDI 3 JANVIER 2022

Immobilier Le bilan d'une année de tous les records pour les prix et les ventes // P. 15

M&A La déferlante de fusions-acquisitions face à la menace Omicron // PP. 28-29

Nucléaire : le feu vert de l'Europe

- Bruxelles dévoile son projet de labellisation des investissements dans les centrales nucléaires et à gaz.
- Un compromis salué par Paris.
- Enquête sur les PME de la filière, qui se mettent en ordre de bataille.
- Présidence du Conseil de l'UE : les dossiers que la France veut faire aboutir.

// PAGES 6-7, 18, 24-25 ET L'ÉDITORIAL DE NICOLAS BARRÉ PAGE 14

Covid : les règles d'isolement allégées

ÉPIDÉMIE Le gouvernement a annoncé dimanche la réduction de la durée d'isolement pour les personnes atteintes du Covid. Les cas contacts ne seront plus obligés de s'isoler s'ils sont pleinement vaccinés. Un allègement justifié par la nécessité de préserver le fonctionnement de l'économie, souligne Elisabeth Borne dans « Les Echos ». La ministre du Travail détaille les conditions de l'amende administrative visant à sanctionner les entreprises qui refusent notamment d'appliquer le télétravail là où il est possible, et donc obligatoire. « Elle ciblera les rares entreprises qui ne jouent pas le jeu », justifie-t-elle. // PAGE 2



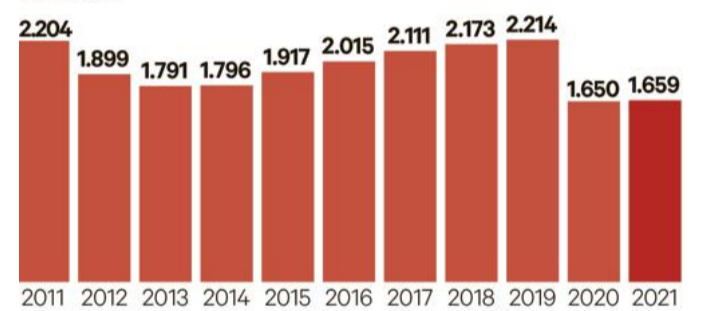
Romain Gaillard/REA

La ministre du Travail Elisabeth Borne.

La grande panne de l'automobile française

Les immatriculations automobiles

En milliers



SOURCE : PFA

AUTOMOBILE Pour la deuxième année de suite, les ventes de voitures neuves dans l'Hexagone se sont situées à un niveau exceptionnellement bas l'an dernier. Selon les chiffres publiés le 1^{er} janvier par la Plateforme automobile (PFA), à peine 1,66 million de voitures particulières ont été immatriculées en 2021. Il n'y a pas eu de

redémarrage depuis 2020 (1,65 million), quand le confinement avait fait s'effondrer de 25,5 % les ventes. Dans ce marché embourbé, le leasing décolle, et désormais près d'une voiture sur cinq vendues en France est électrique. L'année 2022 s'annonce très incertaine.

// PAGES 16-17

La centrale nucléaire de Bugey, en Isère. Photos Alitti Mourad/Sipa et Getty images

LesEchos
SUR
inter

DOMINIQUE SEUX
DANS « L'ÉDITO ÉCO »
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 - 103 - F: 3,20 €



ISSN0153.4831 114^e ANNÉE
NUMÉRO 23614 32 PAGES

Antilles-Réunion 4,30 €. Belgique 3,80 €. Espagne 4,70 €. Luxembourg 4 €. Maroc 40 DH. Suisse 6,10 FS. Tunisie 8 TND.



A nos lecteurs

par **Pierre Louette**

Ad augusta per angusta ! La fortune sourit aux audacieux, mais aussi à ceux qui, quelles que soient leur activité et les difficultés de leur époque, tentent toujours de se dépasser. Le succès des « Echos » en 2021 en est une preuve : dix ans de progression continue et record historique de diffusion, meilleur résultat depuis 2008, grâce à une mutation vers le numérique réussie.

La prouesse des « Echos » est remarquable : élargir son contrat de lecture sans perdre ses fondamentaux, se transformer sans jamais transiger avec son socle de valeurs, toujours innover sans céder à la facilité ni aux modes : voilà bien une illustration de la vertu de la constance ! // SUITE PAGE 11

Pierre Louette est le PDG du Groupe Les Echos - Le Parisien.

ET SI NOUS ACCÉLÉRIONS LA DÉCARBONATION DES ENTREPÔTS ?

EOL

L'IMMOBILIER LOGISTIQUE AVEC UNE APPROCHE CARBONE EN+

RENDEZ-VOUS SUR :

[EOL.FR/DECARBONATION](https://eol.fr/decarbonation)

Budget marketing des grandes marques : Publicis en tête en 2021

PUBLICITÉ

Cette année, de nombreux annonceurs d'envergure ont remis en jeu leurs contrats après un exercice 2020 très stable.

A cette aune, c'est Publicis qui a le mieux tiré son épingle du jeu en 2021, selon JP Morgan qui a comptabilisé les plus et les moins de ces « new business » chez les poids lourds mondiaux de la publicité.

Nicolas Richaud
@NicoRichaud

C'est l'heure des bilans annuels chiffrés chez les géants de la publicité. Coca-Cola, Chanel, Facebook (Meta), L'Oréal, Walmart... : de nombreuses grandes marques ont remis en jeu, en 2021, leurs budgets marketing après un exercice 2020 très stable. A cette aune, c'est Publicis qui a le mieux tiré son épingle du jeu l'an dernier, selon les calculs de JP Morgan qui a comptabilisé les plus et les moins de ces « new business » chez les uns et les autres.

Le groupe français – qui a notamment remporté les compétitions pour les contrats d'achats médias de Stellantis, de Facebook (Meta) ou encore de Walmart – arrive ainsi en tête avec un chiffre net se portant à 3,4 milliards de dollars (soit le montant des nouveaux budgets dont il va s'occuper moins ceux des contrats perdus et gagnés par ses rivaux en 2021). Ce qui va représenter pour Publicis un revenu net de 138 millions de dollars, selon JP Morgan.

Autres gagnants de l'exercice écoulé : les groupes américains Omnicom (+ 1,26 milliard de dollars de budgets à gérer) et IPG (+ 2,04 milliards) qui ont également plus gagné que perdu de budgets marketing. Le premier a notam-



Le groupe français a notamment remporté les compétitions pour les contrats d'achats médias de Stellantis, de Facebook (Meta) ou encore de Walmart. Photo Hamilton/RÉA

ment décroché le contrat d'achat médias (500 millions) de Chanel et le second du budget marketing (2 milliards) de T-Mobile. Résultat, en termes de revenu net, Omnicom est dans le vert (+ 85 millions de dollars), tout comme IPG (+ 54 millions), d'après JP Morgan.

Le mégacontrat de Coca-Cola

Au rayon des perdants, le japonais Dentsu finit, lui, l'année en négatif (- 949 millions de dollars de budgets à distiller pour - 34 millions de revenu net). Pour le britannique WPP, la situation est plus contrastée. Après un premier semestre délicat où il a perdu un nombre important de clients (dont Stellantis ou Dyson), le groupe a fini 2021 très

fort en remportant la majorité du mégacontrat de Coca-Cola mis en jeu (soit + 2,2 milliards de budgets à gérer pour WPP).

Ce qui permet à l'anglo-saxon de clôturer l'exercice avec un revenu net légèrement positif, à 3 millions de dollars. Reste qu'au niveau de la

17,5

MILLIARDS DE DOLLARS

La capitalisation boursière de WPP, qui termine l'année 2021 en tête devant Publicis (17,14 milliards de dollars) et Omnicom (15,68 milliards).

capitalisation boursière, c'est WPP qui termine l'année en tête, à près de 17,5 milliards de dollars. Le groupe devance Publicis (17,14 milliards de dollars), suivi par Omnicom (15,68 milliards), IPG (14,87 milliards) et Dentsu (10,2 milliards).

Pour 2022, JP Morgan prévoit un niveau d'intensité aussi élevé que sur l'année écoulée concernant les (re) mises en compétition des budgets marketing des annonceurs mondiaux d'envergure, « bien que cela soit toujours inférieur aux niveaux de "Mediapalooza" [concentration de compétitions pour de gros budgets mondiaux, NDLR] de 2015 », précise la banque américaine. Les géants de la publicité auront bien de quoi s'affronter en 2022. ■

en pixels

Naissance le 1^{er} janvier de l'Arcom, issue de la fusion du CSA et de l'Hadopi

AUDIOVISUEL Issue de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), l'Arcom (Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique) est née le 1^{er} janvier. Le régulateur aura en charge les sujets liés à la télévision et la radio (allant des renouvellements de fréquences des chaînes de télévision à l'analyse des temps de parole en période d'élections, en passant par la sanction de propos haineux dans une émission, etc.) et ceux liés au numérique. Non seulement il doit veiller à la lutte contre le piratage, mais il supervise les plateformes comme Netflix et surveille les contenus sur les réseaux sociaux en fixant notamment des obligations de moyens.

Publication des décrets « Cab-Sat » et « TNT »

AUDIOVISUEL Le gouvernement a publié vendredi les décrets dits TNT et Cab-Sat fixant le cadre des obligations de financement de la production audiovisuelle et du cinéma applicable aux chaînes françaises. Avec ces textes, « le ministère de la Culture achève la transposition de la directive » européenne concernant les « services de médias audiovisuels » (SMA) en droit français et « modernise le financement de la création audiovisuelle à l'ère numérique », a-t-il indiqué dans un communiqué. Le « décret câble-satellite comporte des allègements importants au profit » des chaînes concernées, « particulièrement les plus fragiles ». Le décret TNT, quant à lui, « donne aux diffuseurs historiques les moyens de mieux exploiter les œuvres qu'ils financent », selon le ministère.

La fusion à 35 milliards entre AMD et Xilinx est retardée

SEMI-CONDUCTEURS La fusion à 35 milliards de dollars entre les spécialistes américains des semi-conducteurs AMD (Advanced Micro Devices), Inc's (AMD.O) et Xilinx est désormais prévue pour le premier trimestre alors qu'elle devait intervenir en fin d'année 2021. « Nous n'avons pas terminé le processus », ont dit les sociétés dans un communiqué. Le « deal », qui promet d'intensifier la concurrence que va subir Intel, avait été annoncé en octobre. Les tensions avec la Chine et sur l'approvisionnement en puces rendent les autorités de la concurrence plus sourcilieuses. Une autre transaction a des difficultés à se concrétiser dans le secteur : le rachat par Nvidia d'ARM.

Le Pass Culture octroyé dès 15 ans

CULTURE Le Pass Culture, mis en place en mai 2021 pour donner aux jeunes de 18 ans un crédit de 300 euros pour leurs dépenses culturelles, est étendu aux jeunes de 15 à 17 ans depuis le 1^{er} janvier. Dans le détail, les jeunes de 15 ans recevront un crédit de 20 euros, tandis que ceux de 16 et 17 ans bénéficieront de 30 euros. Près de 200 millions y seront consacrés. Selon les données de novembre de Pass Culture, 55 % des dépenses totales effectuées sur le pass concernent des livres, largement devant le cinéma (16 %) ou les pratiques artistiques. Les mangas représentaient 55 % des réservations de livres depuis le lancement du pass. Plus de 825.000 jeunes étaient inscrits sur l'appli.

Bras de fer entre les industries des télécoms et de l'aviation autour de la 5G aux Etats-Unis

TÉLÉCOMS

Les autorités de transports américaines demandent aux principaux « telcos » un nouveau délai avant le déploiement commercial de la bande C de la 5G.

Nicolas Madelaine
@NLMadelaine

Le ministre américain des Transports, Pete Buttigieg, et le patron du régulateur américain de l'aviation (FAA), Steve Dickson, ont demandé aux opérateurs téléphoniques AT&T et Verizon un délai de deux semaines pour déployer leurs nouvelles fréquences 5G dans la critique « bande C », alors que certains s'inquiètent d'interférences avec les appareils de navigation des avions, notamment les radioaltimètres.

La mise en service de cette bande de fréquence dite aussi bande haute (3,4-3,8 GHz) ou « bande cœur », initialement prévue le 5 décembre, avait déjà été repoussée d'un mois et devait prendre effet le 5 janvier.

Deux camps s'affrontent. D'un côté, des représentants de l'industrie de l'aviation comme Airlines for America, l'association des plus grandes compagnies, ou l'Association of Flight Attendants-CWA, ainsi que les constructeurs d'avion Boeing et Airbus, s'inquiètent des perturbations potentielles. Ils ont réussi à mobiliser la FAA. De l'autre, les représentants de l'industrie de la téléphonie mobile comme la CTIA qui assurent que la technologie ne pose aucun danger. Leur autorité administrative, la Federal Communications Commission (FCC), assure que la poursuite du déploiement de la 5G ne pose pas de problèmes. La FAA et la FCC insistent cependant sur le fait qu'elles coopèrent. Des tensions étaient également apparues en France fin 2020.

Selon Bloomberg, la FAA a émis des doutes seulement à partir de novembre, et ce sur la base d'une seule étude alors que la FCC a étudié les effets de la 5G pendant des années. Mais l'industrie de l'aviation accuse la FCC de ne pas avoir répondu à ses objections. Côté industrie des télécoms, on argue que la bande C est déjà déployée dans 40 pays sans détection de problèmes particuliers et on accuse

l'industrie de l'aviation de prendre en otage celle des télécoms pour que cette dernière finance une mise à niveau des altimètres vieillissants. Les opérateurs américains ont dépensé plus de 80 milliards de dollars sur ces fréquences 5G en début d'année 2021.

Nouvelles directives

Pete Buttigieg et le patron de la FAA assurent que le service pourra débuter « comme prévu en janvier, avec certaines exceptions autour de certains aéroports », et disent vouloir « trouver une solution qui donnera l'assurance que la bande C 5G et l'aviation coexisteront en toute sécurité aux États-Unis ». Les opérateurs télécoms pourraient devoir mettre en place des zones tampons dans les aéroports identifiés.

« Nous avons reçu la lettre du gouvernement après 18 h 00 le soir du réveillon de Nouvel An. Nous sommes en train de l'examiner », a commenté Rich Young, porte-parole de Verizon, dans un courriel à l'AFP. AT & T a également indiqué avoir reçu la lettre et être en train de l'examiner.

La FAA a aussi émis de nouvelles directives limitant l'utilisation de ces appareils de bord dans certaines situations. ■

annonces judiciaires & légales

PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX - 01 49 56 60 00

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly sur la commune de Créteil

1^{er} insertion

Par arrêté préfectoral n°2021/04746 du 28 décembre 2021, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale déposée par CRETEIL HABITAT SEMIC, dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly, sur la commune de Créteil.

Cette enquête se déroulera du **vendredi 21 janvier 2022 au mardi 22 février 2022 inclus**, pendant 33 jours consécutifs, à la mairie de Créteil.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Edith MARTINE, Secrétaire générale du Centre de Sociologie des organisations à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales à l'Hôtel de Ville - salle des permanences (au RDC) - 1 Place Salvador Allende - 94 010 CRETEIL aux dates et horaires suivants :

- Vendredi 21 janvier 2022 de 14h00 à 17h00
- Samedi 29 janvier 2022 de 9h30 à 12h00
- Lundi 14 février 2022 de 14h00 à 17h00
- Mardi 22 février 2022 de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête en :

- Mairie de Créteil : service urbanisme (7^e étage) 1 Place Salvador Allende 94 010 CRETEIL ou sur un poste informatique mis à disposition aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ;
- sur le portail internet de l'Etablissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » : <https://sudestavenir.fr/>

- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>

- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne - siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à la mairie de Créteil, aux mêmes adresses, jours et heures de mise à disposition du dossier, et au siège de l'enquête ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Edith MARTINE, commissaire enquêteur ;
- par voie électronique via l'adresse de l'Etablissement public territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » suivante : daemontmesly@gpsea.fr ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par CRETEIL HABITAT SEMIC.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points didot.

Le calibrage de l'annonce est établi de filet à filet.

Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 69.